

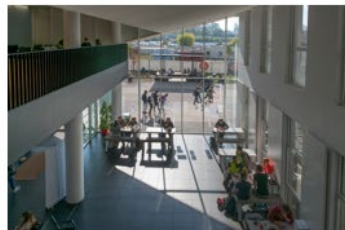


FACULTÉ DE MÉDECINE

JACQUES LISFRANC | SAINT-ÉTIENNE

LIVRET DES ETUDES Organisation des Enseignements du Parcours d'Accès Spécifique Santé (L1 PASS)

BIENVENUE
à la Faculté de Médecine
Jacques Lisfranc



Année Universitaire 2021 - 2022

Table des matières

1. DISPOSITIONS GENERALES	3
2. FACULTE DE MEDECINE - VOS INTERLOCUTEURS.....	4
3. LA FORMATION ET LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	5
4. DEROULEMENT DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE	6
5. ORGANISATION GENERALE ET PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS.....	8
6. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS	10
7. TUTORAT	12
8. DISCIPLINE	14
9. MODALITES DES EXAMENS DE L'ANNEE DE L1 PASS	15
9.1. Modalités de validation de l'année de licence PASS	15
9.2. Règlement pratique des épreuves	15
9.3. Deuxième session	16
9.4. Bonifications	16
10. PROCEDURE D'ADMISSION DANS LES ETUDES DE SANTE.....	16
11. POURSUITES D'ETUDES APRES LA L1 PASS.....	17
12. FORMATION PRATIQUE- STAGE D'INITIATION AUX SOINS	18
13. VIE QUOTIDIENNE	18

Définitions ou rappel des principaux acronymes utilisés :

- L1 (respectivement L2, L3) : Licence 1^{ère} année
- L1 PASS : L1 Parcours Accès Spécifique Santé
- LAS : Licence avec option Accès Santé
- LAS1 (respectivement LAS2, LAS3) : L1 avec option Accès Santé
- MMOPK : Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie
- UJM : Université Jean Monnet Saint-Etienne
- UCBL : Université Claude Bernard Lyon 1
- IFMK : Institut de Formation de Masseurs-Kinésithérapeutes
- ECTS : European Credits Transfer System ou Système Européen de transfert d'unités de cours capitalisables définissant une échelle commune permettant de mesurer, en unités de cours capitalisables, votre charge de travail requise pour accomplir des unités de cours
- UE : unité d'enseignements

1. DISPOSITIONS GENERALES

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-6 et L. 613-1

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R. 631-1-1 et R. 631-1-2

Vu le Décret n°2017-1334 du 11 septembre 2017

Vu le Décret n°2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique

Vu l'Arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique

Vu le [Règlement général des Etudes de l'Université Jean Monnet](#) adopté en CFVU le 17 juin 2021

Bienvenue à la faculté de Médecine de Saint-Etienne, composante de l'Université Jean Monnet !

La faculté de médecine vous accueille au sein du Campus Santé Innovation.

Le programme de formation dans lequel vous vous engagez est exigeant sur de nombreux points de vue. Le Parcours d'Accès Spécifique Santé ou L1-PASS est une première année de licence (L1) conduisant à l'obtention de 60 crédits européens et permettant une poursuite d'études en L2 dans différentes spécialités mais c'est aussi une année sélective qui vise à préparer les étudiants à accéder aux Etudes de Santé en Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie ou Kinésithérapie (MMOPK).

La filière d'ergothérapie est accessible seulement via PARCOURSUP depuis la rentrée 2020-2021. Il faut donc bien consulter le site internet des écoles si vous souhaitez rejoindre cette filière.

L'équipe pédagogique et administrative sera soucieuse de votre réussite et présente pour vous encadrer et vous soutenir tout au long de l'année.

Nous vous souhaitons une excellente année universitaire !

2. FACULTE DE MEDECINE - VOS INTERLOCUTEURS

DOYEN

Professeur Philippe BERTHELOT

philippe.berthelot@univ-st-etienne.fr

VISIONNEZ le MOT DU DOYEN : <https://www.univ-st-etienne.fr/fr/faculte-de-medecine/decouverte-de-la-faculte-de-medecine.html>

ASSESEUR A LA PEDAGOGIE

Professeur Catherine MASSOUBRE catherine.massoubre@univ-st-etienne.fr

REFERENT R1C

Professeur Nathalie PEREK nathalie.perek@univ-st-etienne.fr

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE L1-PASS

Docteur Yannick THOLANCE yannick.tholance@univ-st-etienne.fr

RESPONSABLE ADMINISTRATIF

Hélène GOODSIR helene.goodsir@univ-st-etienne.fr

RESPONSABLE DE LA SCOLARITE

Jonathan BUGNAZET jonathan.bugnazet@univ-st-etienne.fr

Tel : 04 77 42 18 87

SCOLARITE PREMIER CYCLE

medecine-sco1@univ-st-etienne.fr

Gestionnaires L1-PASS :

Anaïs AUDOUARD – Tel : 04 77 42 14 12

Anne Laure RAMBAUD – Tel : 04 77 42 18 56

Horaires d'ouverture: du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

RESPONSABLES TUTORAT

Docteur Angélique SAVALL

angelique.savall@univ-st-etienne.fr

Docteur Christian BOISSIER

christian.boissier@univ-st-etienne.fr

Yves-Francois GARNIER

yves.francois.garnier@univ-st-etienne.fr

Gestionnaire administratif :

Anne Laure RAMBAUD – Tel : 04 77 42

18 56

RESPONSABLE NUMERIQUE

Thérèse STUDER

therese.studer@univ-st-etienne.fr

Julia NARD

julia.nard@univ-st-etienne.fr

E-mail : prenom.nom@univ-st-etienne.fr

Visitez le Campus Santé Innovation avec notre immersion 360° : <https://www.univ-st-etienne.fr/fr/faculte-de-medecine/decouverte-de-la-faculte-de-medecine.html>

3. LA FORMATION ET LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Enseignant coordonnateur de la formation : Dr Yannick Tholance

L'objectif de la formation est de proposer un ensemble coordonné d'enseignements à dominante Santé. L'accès via cette L1 PASS aux filières de santé MMOPK reste très sélectif avec un nombre limité de places pour intégrer la deuxième année des filières MMOPK qui sont définis annuellement par rapport aux besoins en professionnels de Santé des territoires et aux capacités de formation de chaque faculté.

Les objectifs pédagogiques de la réforme de l'accès aux études de Santé et de la mise en place de cette L1-PASS sont les suivants :

- **Favoriser la réussite des étudiants**, en réussissant une première année de licence afin de permettre aux étudiants s'ils sont non admis dans les formations de santé d'avoir une poursuite d'études en 2^{ème} année d'une licence de l'université
- **Déterminer le nombre de professionnels formés de façon plus souple** et plus près du terrain, sur la base des **besoins des territoires** et en prenant en compte les **capacités de formation**

Les attendus pédagogiques et les compétences à acquérir dans cette formation sont les suivants :

- Connaissances et compétences scientifiques :
 - Capacité à analyser, poser une problématique et à mener un raisonnement
 - Capacité d'abstraction, de logique et de modélisation
- Compétences en communication
 - Capacité à communiquer à l'écrit et à l'oral de manière rigoureuse et adaptée
 - Capacité à se documenter dans au moins une langue étrangère, prioritairement anglaise, et capacité souhaitée à l'écrire et à la parler à un niveau B
- Qualités humaines d'empathie, de bienveillance et d'écoute
- Qualités d'engagement importantes
- Connaissances et compétences méthodologiques et comportementales :
 - Capacité d'apprentissage : curiosité, capacité organiser et à conduire ses apprentissages,
 - Capacité à fournir une très importante quantité de travail personnel : être capable de le programmer et de s'y tenir dans la durée

4. DEROULEMENT DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE

L'année universitaire de cette L1-PASS est découpée en **deux semestres**.

PREMIER SEMESTRE

Réunion de rentrée	Jeudi 2 septembre 2021
Début des cours (tronc commun et options disciplinaires hors santé)	A partir du lundi 6 septembre 2021
Période de cours (tronc commun et options disciplinaires hors santé)	Tronc commun : du lundi 6 septembre matin au vendredi 26 novembre 2021 au soir Option disciplinaires hors santé : se référer au planning de chaque option
Validation de l'inscription administrative L1-PASS	A compter du 19 septembre. Il est alors définitivement considéré que l'étudiant a utilisé une des 2 possibilités de candidater à la procédure d'admission aux études de santé au cours de son cursus universitaire de premier cycle. Si un étudiant choisit de démissionner avant cette date, il ne peut plus être candidat au titre de l'année universitaire 2021-2022 et doit se ré-orienter immédiatement sans possibilité de poursuivre l'année de L1-PASS.
Epreuves de milieu de semestre	Tronc commun (UE1, UE2, UE3, UE4) : Jeudi 21 matin et vendredi 22 matin octobre 2021 Options disciplinaires hors santé : Mercredi 20 après-midi ou Vendredi 22 octobre 2021 après midi. Ces dates restent variables entre les options. De plus, certaines options proposent un contrôle continu avec certaines épreuves notées (séance de TD, travaux pratiques, activités pratiques ou physiques...) sans forcément d'épreuves sur ces dates là (bien se référer au planning de chaque option)
Dépôt des dossiers de candidature aux filières Médecine et Kinésithérapie sur E-candidat (candidature pour filière Maïeutique, odontologie et Pharmacie : voir avec UCBL)	Du Lundi 15 au Vendredi 20 novembre 2021 (le choix définitif des filières de candidature est confirmé définitivement au début du 2 ^{ème} semestre en fonction du choix des UE de Spécialité)
Examens de fin du semestre 1 du tronc commun : UE1, UE2, UE3, UE4, Anglais et Numérique	Du Lundi 6 Décembre au Vendredi 10 décembre 2021
Examens de fin de semestre 1 des options disciplinaires hors Santé	Semaines du 13 au 18 décembre 2021 ou du 3 au 7 janvier 2022 (mercredi ou vendredi après-midi) : se référer au planning de chaque option
Vacances de Noël	Du Lundi 20 Décembre 2021 au Dimanche 2 Janvier 2022
Publication des résultats provisoires non validés par le jury du semestre 1	Fin Janvier – début Février

DEUXIEME SEMESTRE

Déroulement de la L1-PASS (Calendrier sous réserve de compatibilité de calendrier avec l'UCBL)

Début des cours (tronc commun et options disciplinaires hors santé)	A partir du Lundi 10 janvier 2022
Période de cours	Tronc commun : du Lundi 10 janvier 2022 au Vendredi 15 avril 2022 au soir Option disciplinaires hors santé : se référer au planning de chaque option
Choix des UE de Spécialité MMOPK	Du Lundi 31 janvier au Vendredi 4 Février (appli web)
Epreuves de milieu de semestre - tronc commun	Jeudi 17 et Vendredi matin 18 février 2022 : UE 3, 5, 6, 7 et 8
Epreuves de milieu de semestre - options disciplinaires hors santé	Mercredi 16 et vendredi après-midi 18 février 2022 Ces dates restent variables entre les options. De plus, certaines options proposent un contrôle continu avec certaines épreuves notées (séances de TD, travaux pratiques, activités pratiques ou physiques...) sans forcément d'épreuves sur ces dates là (bien se référer au planning de chaque option)
Examens de fin de semestre 2 - tronc commun et UE MMOPK	Du Lundi 25 avril 2021 au Vendredi 29 avril 2022 (toutes les UE semestre 2)
Examens de fin de semestre 2 - options disciplinaires hors Santé	Semaines du 2 au 6 Mai 2022 ou du 9 au 13 Mai 2022 (mercredi ou vendredi après-midi) : se référer au planning de chaque option
Délibération du jury et publication résultats de 1 ^{ère} session de la L1-PASS	Le Mercredi 25 mai 2022
Délibération du jury et publication résultats du premier groupe du concours MMOPK	Le Mardi 31 Mai
Phase d'admission en deuxième année MMOPK pour les étudiants qui ont validé la L1 PASS en 1 ^{ère} session	A partir du 1^{er} juin (cf calendrier détaillé dans le règlement d'admission en 2^{ème} année MMOPK)
Epreuves de deuxième session pour les UE des semestres 1 et 2	Entre le Lundi 20 et le Vendredi 24 Juin 2022
Examens de deuxième session pour les options disciplinaires hors Santé	Du Lundi 27 au Mardi 28 Juin 2022
Délibération du jury et publication des résultats de 2 ^{ème} session de la L1 PASS	Semaine du 4 juillet 2022 (prévisionnel)

IMPORTANT :

- **Seuls les étudiants qui ont validé les 60 crédits de L1 PASS à la première session peuvent participer à la phase d'admission dans les filières MMOPK (cf Règlement d'admission).**
- **Les étudiants qui ont validé les 60 crédits de L1 PASS à la deuxième session ne peuvent pas participer à la phase d'admission dans les filières MMOPK mais ils sont admis à poursuivre leurs études en LAS2 pour bénéficier de leur deuxième droit à être candidats en santé ou en L2 pour se réorienter définitivement sans redoublement s'ils ne souhaitent pas poursuivre en santé.**

- **Les candidatures des étudiants qui n'ont pas validé les 60 crédits de L1 PASS, à l'une ou l'autre des deux sessions, ne sont pas recevables pour l'admission en filière MMOPK et ne peuvent poursuivre ni en L2, ni en LAS2. Ils doivent se réorienter via Parcoursup, éventuellement en LAS1 (puis LAS2), s'ils veulent bénéficier de leur deuxième droit à être candidats en santé après validation d'au moins 120 ECTS dans ce nouveau parcours.**

5. ORGANISATION GENERALE ET PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

L'enseignement de la L1-PASS est structuré en 2 semestres et est constitué de :

- 11 Unités d'Enseignement (UE) formant le « tronc commun » :
 - 8 UE communes aux 5 métiers médicaux (« Bloc Santé »)
 - 3 Enseignements transversaux communs (anglais, numérique, insertion professionnelle)
- 5 UE de Spécialités, spécifiques à chaque métier MMOPK (Maïeutique, Médecine, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie)
- 1 Enseignement ou option disciplinaire hors Santé.

L1 PASS

Tronc commun	UE de spécialités	Option disciplinaire Hors santé
Bloc santé commun	Enseignements au 2^{ème} semestre Spécifiques à chaque métier MMOPK	Choix sur PARCOURSUP
Semestre 1 : UE1 Biochimie et biologie moléculaire UE2 Biologie cellulaire et histologie UE3 Biophysique UE4 Biostatistiques	Choix au cours de l'année d'au moins une UE de spécialités en fonction du projet professionnel	Droit
Semestre 2 : UE3 Biophysique UE5 Anatomie – Embryologie UE6 Médicaments et produits de santé UE7 Santé Société Humanités UE8 Physiologie humaine	UE SPE 1 : Maïeutique	Economie et gestion
Enseignements transversaux communs	UE SPE 2 : Médecine	Biomécanique et APS Natation
Anglais Outils Numériques Insertion professionnelle	UE SPE 3 : Odontologie	Psychologie cognitive et APS Athlétisme
	UE SPE 4 : Pharmacie	Sciences pour l'ingénieur
	UE SPE 5 : Kinésithérapie	Physique-Chimie
		Géosciences, environnement - Chimie
		Informatique
		Sciences de la vie
		Mathématiques
		Sciences de l'éducation
		Sciences pour la santé

Les Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) de l'ensemble des enseignements de L1-PASS sont présentées dans un document à part.

Pour les UE communes aux 5 métiers médicaux (« Bloc Santé ») :

- 7 UE correspondent à des enseignements de sciences fondamentales et sont repartis sur les deux semestres (Semestre 1 : UE1, 2, 4 ; semestre 2 : UE5, 6, 8 ; L'UE3 est présent aux deux semestres)
- 1 UE correspond à l'enseignement des sciences humaines et sociales au cours du semestre 2 (UE7).

Pour les UE de Spécialité MMOPK du semestre 2, chaque étudiant doit s'inscrire par appli web entre le lundi 31 janvier et le vendredi 4 Février 2022. Chaque étudiant doit choisir au minimum une spécialité en fonction de son projet professionnel qu'il élabore au cours de l'année universitaire. Il est possible de choisir plusieurs spécialités lorsque l'étudiant

envisage plusieurs candidatures. Une demi-journée d'insertion professionnelle est prévue au semestre 1 sous forme de conférences pour aider l'étudiant à faire son choix.

Lorsqu'un étudiant a choisi plusieurs spécialités et déposé plusieurs candidatures à l'admission en deuxième année des filières MMOPK :

- C'est le résultat obtenu à l'UE de spécialité correspondante qui est pris en compte pour chacun des classements du 1^{er} groupe en filière MMOPK (cf §10).
- C'est la meilleure note des UE de spécialités qui est prise en compte pour le calcul de la note moyenne finale du semestre 2 de la L1 PASS.

Les options disciplinaires hors santé sont à capacités d'accueil limitées. L'étudiant a fait un choix parmi une liste proposée lors de sa pré-inscription en L1-PASS via la plateforme Parcoursup. Aucun changement n'est autorisé par la suite après validation sur Parcoursup et inscription à l'Université. Les enseignements ou options disciplinaires hors Santé sont repartis sur les 2 semestres. A l'Université Jean Monnet, Saint-Etienne, vous aurez accès aux options disciplinaires suivantes :

- Option Droit
- Option Economie-Gestion
- Option Sciences de l'éducation
- Option Biomécanique et activités physiques et sportives (sport : natation)
- Option Psychologie cognitive et activités physiques et sportives (sport : athlétisme)
- Option Mathématiques
- Option Sciences pour l'Ingénieur
- Option Physique-Chimie
- Option Géosciences & Environnement – Chimie
- Option Informatique
- Option Sciences de la vie : biologie végétale (botanique et métabolisme spécialisé) / Biomécanique
- Option Sciences pour la santé

6. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Les UE articulent, de façon intégrée, des cours magistraux (CM) et pour certaines d'entre-elles des séances d'enseignements dirigés (ED/TD). Tout ou partie de cet enseignement peut être réalisé en utilisant les outils TICE (Technologies de l'Information, de la Communication pour l'Enseignement).

Les modalités d'enseignements sont variables en fonction des UE (cf MCCC) :

- Tronc commun : les CM/ED sont majoritairement en présentiel à la faculté de médecine (Campus Santé Innovations) mais certains enseignements pourront être réalisés en distanciel en mode asynchrone (vidéos)
- UE de spécialités MMOPK : les modalités dépendent des spécialités avec certaines majoritairement en présentiel et d'autres majoritairement en distanciel
- Options disciplinaires hors santé : les modalités dépendent également des options. Les enseignements peuvent se faire soit en présentiel sur le site universitaire de la faculté de rattachement (Campus Metare, campus triflerie, campus manufacture), soit associer du présentiel et du distanciel asynchrone ou synchrone en fonction des options. Des ED/TD et des travaux pratiques sont également organisés dans certaines options

Les modalités pédagogiques de chacune des UE sont définies par le responsable de l'enseignement et sont données en début de semestre.

En ce qui concerne les enseignements du tronc commun et des UE de spécialités, les étudiants sont répartis en groupe de ED/TD lors de l'inscription administrative : votre n° de groupe vous sera communiqué par la scolarité. Vous devez toujours être en possession de votre carte d'étudiant. Elle permet de vous identifier, emprunter des livres à la bibliothèque, comptabiliser les heures de sport, et d'accéder aux salles de travail, au local vélo, aux casiers, etc.

Organisation générale des enseignements

En dehors de certaines exceptions, l'organisation du planning de la semaine sera le suivant :

- Tous les matins du lundi au vendredi et les mardi/jeudi après-midi sont réservés aux enseignements du tronc commun et aux enseignements de spécialités au deuxième semestre.
- Le lundi après-midi est réservé au tutorat santé.
- Les mercredi/vendredi après-midi sont réservés aux enseignements des options disciplinaires hors santé.

Rotation des enseignants dans les amphithéâtres pour les UE du tronc commun et des UE de spécialités

Les étudiants sont répartis dans les amphithéâtres de la faculté. Les étudiants pourront consulter leur affectation d'amphithéâtre sur l'espace numérique de travail (ENT) (<https://claroline-connect.univ-st-etienne.fr/web/app.php/desktop/tool/open/home#/tab/-1>).

Les enseignants seront présents dans un seul des amphithéâtres et un système de rotation de ces amphithéâtres sera mis en place de manière hebdomadaire.

Les étudiants ont l'obligation de respecter l'amphithéâtre qui leur a été attribué. Aucun changement d'amphithéâtre ne sera accordé.

Organisation des Enseignements dirigés (ED/TD) pour les UE du tronc commun et des UE de spécialités

Les ED sont spécifiques de certaines UE. Le détail de l'organisation des ED pour chaque groupe sera consultable sur l'espace numérique de travail (ENT) et sur la rubrique PASS du site internet de la faculté de médecine et leur planning sera communiqué en début d'année.

Les ED ont lieu l'après-midi le mardi et le jeudi.

Espace numérique de travail (ENT) – Plateforme Claroline Connect

L'ensemble des supports de cours et autres documents de travail seront déposés sur cette plateforme (tronc commun, UE de spécialités et options disciplinaires hors santé).

Elle est organisée en plusieurs espaces spécifiques pour chaque UE. Un espace est également dédié au tutorat.

Des forums de discussions sont également à la disposition des étudiants. Ils pourront permettre de poser des questions aux enseignants.

<https://claroline-connect.univ-st-etienne.fr/web/app.php/desktop/tool/open/home#/tab/-1>

7. TUTORAT

L'AT2S (Association Tutorat Santé Stéphanois) est une association dédiée au tutorat des étudiants en PASS et L.AS, afin de les aider à atteindre la deuxième année dans la filière de leur choix : médecine, dentaire, pharmacie, sage-femme, kinésithérapie et ergothérapie.

Le tutorat est gratuit et ouvert à tout étudiant de première année. Il est géré par des étudiants de deuxième et troisième années de médecine, maïeutique, pharmacie, dentaire et kiné, en synergie avec les enseignants et la faculté.

Les tuteurs reçoivent une formation spécifique afin de rédiger au mieux les sujets de colle et d'améliorer ainsi la qualité du tutorat. Ces derniers sont choisis selon leur motivation, leur envie d'aider et leur esprit de solidarité.

L'ensemble des renseignements sur ce tutorat et son organisation est disponible sur le site internet de l'association : <https://asso.alternaweb.org/at2s/>.
Pour leur envoyer un mail : tutoat2s@gmail.com.

Tous les détails sont présents sur leur site interne mais brièvement, voici les renseignements importants sur ce tutorat. :

Modalités d'Inscription pour l'année

L'inscription au tutorat se fait via l'Espace Numérique de Travail (plateforme de l'université), à la rentrée en Septembre. Un lien sera envoyé par mail à tous les étudiants inscrits en PASS et LAS.

Initiatives pédagogiques au cours de l'année

Les colles ou examens blancs : pour chaque discipline, une équipe composée des enseignants responsables des unités d'enseignement et des tuteurs, rédige les sujets des « colles ». Cet encadrement vous garantit un contrôle des connaissances continu, cohérent avec l'avancée des cours et conforme aux exigences de l'année. Grâce à une évaluation hebdomadaire (le mercredi soir) sous forme d'épreuves QCM et des corrigés détaillés, vous pourrez vous évaluer régulièrement. De par la gratuité et la non restriction des places au tutorat, beaucoup d'étudiants s'y inscrivent ce qui permet d'obtenir des classements représentatifs. Ce système est complet, composé de trois colles par UE (et par UE spécifique) et un examen final blanc par semestre. Les examens finaux portent sur toutes les matières, y compris les unités d'enseignement spécifiques pour le 2ème semestre. Ces examens sont calqués sur les épreuves de l'année : durée par UE, grille de QCM, nombre de questions...

Les séances de méthodologie et le renforcement tutorat : elles ont lieu aux moments clés de l'année (premières semaines de septembre, avant chacun des mois de révision...). Elles sont encadrées par les tuteurs et vous aident à vous habituer à la prise de note, à l'organisation de votre temps de travail, etc...

D'autres séances sont organisées au cours de l'année pour vous permettre de réexpliquer et de refaire les exercices demandant une méthode particulière avec les tuteurs. En petits groupes, les tuteurs prennent le temps d'appliquer les exercices avec les étudiants.

Les permanences : Les tuteurs assurent une après-midi hebdomadaire de permanence, le lundi, qui vous permet de poser des questions à propos des colles ou des cours. Les permanences ont lieu dans une salle de la fac, où des tuteurs de chaque matière sont présents afin de répondre au mieux à toutes les questions.

Les ronéos : Les tuteurs se répartissent l'ensemble des cours de l'année, y assistent (ou regardent la rediffusion), et rédigent l'intégralité du cours. Ces ronéos sont ensuite publiées au format PDF dans les 72 heures suivantes en libre téléchargement pour les PASS et L.AS. Ces ronéos permettent un accès gratuit à des cours de qualité, qui est un soutien pédagogique indispensable afin d'assurer l'égalité des chances à tous les étudiants.

Le stage de pré-rentrée

L'AT2S propose chaque année un stage qui précède le début de l'année (2 dernières semaines d'Août). Pour plus de détail sur les dates et sur les inscriptions, consultez le site de l'AT2S.

Ce stage s'effectuant dans la faculté est composé d'une présentation de la faculté et de l'organisation du PASS, de cours magistraux afin de s'habituer au rythme des enseignements, de séances de TD en petits groupes pour résoudre des exercices, d'évaluation à la fin du stage. Des « café-rencontres » pour répondre au mieux aux questions des étudiants et pour faciliter l'intégration seront également organisés.

Autres informations

Communication de l'association : 2 réseaux principaux Facebook et Instagram, beaucoup d'informations passent par là

Aide à l'orientation/réorientation

Parrainage : mise en relation avec un étudiant d'année supérieure

8. DISCIPLINE

Les étudiants sont tenus de respecter les règlements intérieurs de l'université et de la faculté. Vous en trouverez ci-dessous quelques extraits et rappels des règles en vigueur.

- Une présentation correcte est exigée.
- Le port d'une casquette au sein de la faculté n'est pas approprié.

Les règles générales de protection sanitaire doivent être respectées :

- Distanciation physique : pas de serrement de mains, pas d'embrassade, respect d'une distance d'un mètre entre les personnes.
- Utilisation d'un masque et hygiène des mains avec une Solution Hydro-Alcoolique.
- En cas de signe clinique pouvant évoquer la COVID-19 se signaler à la médecine préventive universitaire pour la conduite à tenir (cf § 13 pour trouver les coordonnées).

Accès dans les amphis et salles

L'accès se fait dans le calme et sans bousculade. Un étudiant qui n'est pas dans l'amphithéâtre qui lui est destiné, pourra se voir sanctionné. Une vidéo surveillance est mise en place dans l'ensemble des amphis du pôle Formation. La revente de cours est interdite ; le cours est la propriété intellectuelle de l'enseignant.

Respect des locaux et des matériels

La faculté est sans-tabac. Il est donc interdit de fumer ou vapoter dans les locaux, y compris dans la cafétéria. Il est interdit de manger et boire dans les salles et les amphis. Les détritrus, les chewing-gums, doivent être jetés dans les poubelles et corbeilles disposées dans l'établissement.

Vous devez respecter le mobilier et le matériel mis à votre disposition. Les graffitis, inscriptions sur les tables et autres dégradations sont interdits.

Interaction avec les professionnels de la faculté (administration, enseignants, ...)

Les bonnes pratiques de communication avec le service de scolarité sont décrites dans une procédure.

De manière générale, les interactions orales et écrites (mail) avec l'ensemble des personnes travaillant à la faculté (dont les enseignants) doivent rester polies, courtoises et respectueuses. Le non-respect de ces simples règles de savoir-vivre pourra faire l'objet de poursuites.

Assiduité et gestion des absences

Les règles d'assiduité et la gestion des absences sont définies dans le [règlement général des études de l'UJM](#). **Un point important à prendre en compte et qui est spécifique de cette année de L1 PASS : toute absence aux épreuves de contrôle des connaissances et des compétences de la formation qu'elle soit justifiée ou non entraîne l'impossibilité de l'étudiant à candidater à une admission en 2^{ème} année de MMOPK.**

9. MODALITES DES EXAMENS DE L'ANNEE DE L1 PASS

L'année de L1-PASS se conforme au [Règlement général des Etudes de l'Université Jean Monnet](#).

Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences précisent pour chaque unité d'enseignement (UE) les poids relatifs (coefficients) des contrôles continus et des examens finaux des semestres 1 et 2 (cf MCCC).

9.1. Modalités de validation de l'année de licence PASS

Les notes des UE de la L1-PASS affectées de leurs coefficients respectifs entrent dans le calcul de la moyenne semestrielle et se compensent en elles, sans note éliminatoire. L'année de L1-PASS est validée si et seulement si l'étudiant obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à chacun des deux semestres ou à l'ensemble des deux semestres par compensation.

La validation de l'année de PASS entraîne l'obtention de 60 ECTS. Le redoublement de l'année de PASS n'est pas possible.

Comme décrit précédemment, la gestion des absences sera effectuée en conformité avec le [règlement général des études de l'UJM](#). **Un point important à prendre en compte et qui est spécifique de cette année de L1 PASS : toute absence aux épreuves de contrôle des connaissances et des compétences de la formation qu'elle soit justifiée ou non entraîne l'impossibilité de l'étudiant à candidater à une admission en 2^{ème} année de MMOPK.**

La validation de la L1 PASS ne préjuge pas de l'admission dans l'une des filières MMOPK. Elle est une condition nécessaire de recevabilité des candidatures (cf §10).

9.2. Règlement pratique des épreuves

Le calendrier des épreuves de contrôle continu et d'examens de fin de semestre est communiqué via l'ENT.

Les étudiants doivent se présenter en salle d'examen à l'heure indiquée sur la convocation de l'épreuve et s'installer à leur place selon le plan affiché. Un retard de 15 min maximum sera toléré. Au-delà, l'étudiant ne pourra rentrer dans la salle d'examen. Les étudiants ne doivent conserver sur les tables que le matériel nécessaire pour composer et leur carte d'étudiant. Les règles pratiques de ces épreuves sont détaillées en annexe de ce document.

Des demandes d'aménagement (tiers temps ou autre) aux épreuves (contrôle continu ou épreuve terminale ou épreuves à l'oral) peuvent être faites soit :

- A la cellule handicap de la faculté si cet aménagement est lié à une situation de handicap : pour prendre rendez-vous accueilhandicap@univ-st-etienne.fr ou 04 77 42 17 22 (<https://www.univ-st-etienne.fr/fr/vie-de-campus/etudes-et-handicap.html>),

- A la Médecine Préventive Universitaire en cas de problèmes médicaux (<https://www.univ-st-etienne.fr/fr/mpu.html>) : cf plus loin dans le livret pour avoir les coordonnées
- A la scolarité de la faculté de Médecine

9.3. Deuxième session

Les épreuves de rattrapage des deux semestres, s'organisent en juin. Les étudiants sont convoqués aux épreuves de rattrapage quand ils n'ont pas validé leur année et seulement dans les UE pour lesquelles ils n'ont pas obtenu une note supérieure ou égale à 10/20. L'option disciplinaire hors santé est également concernée selon les mêmes modalités.

Les modalités d'évaluation des épreuves de rattrapage peuvent être différentes de celles de l'évaluation principale et peuvent prendre la forme d'une épreuve écrite ou orale. Le jury de deuxième session délibère à l'issue des épreuves de rattrapage pour valider ou non l'année de L1 PASS.

9.4. Bonifications

Les étudiants peuvent bénéficier de plusieurs dispositifs de bonifications des moyennes semestrielles décrits dans le [règlement général des études](https://www.univ-st-etienne.fr/fr/formation/reglement-general-des-etudes.html) de l'Université Jean Monnet. (<https://www.univ-st-etienne.fr/fr/formation/reglement-general-des-etudes.html>).

Certaines bonifications sont cumulables entre elles, dans la limite de 0,60/20.

Les bonifications ne sont pas prises en compte dans le calcul pour l'admission en deuxième année des filières MMOPK.

10. PROCEDURE D'ADMISSION DANS LES ETUDES DE SANTE

Se référer au règlement d'admission en deuxième année de médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, kinésithérapie

Important :

- **Seuls les étudiants qui ont validé les 60 crédits de L1 PASS à la première session sont classés et peuvent participer à la phase d'admission dans les filières MMOPK.**
- **Les étudiants qui ont validé les 60 crédits de L1 PASS à la première session mais qui n'ont pas été admis en filière MMOPK sont admis à poursuivre leurs études en L2.**
- **Les étudiants qui ont validé les 60 crédits de L1 PASS à la deuxième session sont déclarés non admis en filière en MMOPK mais sont admis à poursuivre leurs études en L2 (étudiants dits « reçus-collés »).**

- **Les candidatures des étudiants qui n'ont pas validé les 60 crédits de L1 PASS, à l'une ou l'autre des deux sessions, ne sont pas recevables pour l'admission en filière MMOPK et ne peuvent pas poursuivre en L2.**
- **Les coefficients pondérateurs entre les UE utilisés pour effectuer les classements pour chacune des filières de santé MMOPK sont différents d'une filière à l'autre et différents de ceux utilisés pour la validation de L1-PASS. De même, c'est la note obtenue dans l'UE de spécialité correspondante qui est prise en compte dans chaque classement MMOPK. En conséquence, la note moyenne et le classement général à la L1 PASS ne préjugent pas des notes et des classements dans chacune des formations MMOPK.**

Pour les filières de Médecine et de Kinésithérapie, se référer au Règlement d'admission en deuxième année des filières de santé de l'Université Jean Monnet.

Pour les filières de Maïeutique, d'Odontologie et de Pharmacie, la notation et le classement des étudiants respecteront les règles définies dans le règlement de l'Université Claude Bernard Lyon 1 (se référer à ce règlement).

11. POURSUITES D'ETUDES APRES LA L1 PASS

Comme son nom l'indique, l'année de L1 PASS est un parcours spécifique, il n'existe donc pas de L2 PASS, ni de L3 PASS.

Chaque étudiant a 2 droits à être candidat à l'admission en 2^{ème} année de Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie ou Kinésithérapie (cf règlement d'admission en deuxième année des filières de santé).

La validation de l'inscription en L1-PASS épuise un des droits de candidature, que l'étudiant ait ou non obtenu 60 crédits ECTS et qu'il ait ou non eu la possibilité de déposer sa candidature pour une admission dans les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique (Art R 631.1.1 du code de l'éducation).

Sauf dérogation exceptionnelle, aucun redoublement de l'année de L1 PASS n'est autorisé. Les étudiants n'ayant pas validé ou n'ayant validé que partiellement cette année d'études doivent se réorienter via la plateforme PARCOURSUP. **Cependant, les étudiants de L1-PASS ne peuvent pas se réorienter dans une LAS1. Il est en revanche possible de se réorienter dans une L1 ayant un accès santé en 2^{ème} année (LAS2) pour envisager une deuxième candidature dans cette LAS2 après validation des 120 ETCS nécessaires. Ces étudiants ne disposent pas de la possibilité de déposer une candidature pour l'accès en deuxième année des filières de santé à la fin de cette année de réorientation (L1).**

Afin de pouvoir bénéficier de la possibilité de déposer une seconde candidature, les étudiants ayant validé l'année d'études L1 PASS et les 60 crédits associés mais n'ayant été admis dans aucune formation de santé de leur choix sont admis de droit à poursuivre leurs études dans un parcours de L2 (LAS2 ou L2 sans option AS pour ceux qui se réorienteraient définitivement) correspondant à l'option disciplinaire suivie dans le cadre de la L1 PASS (Art R 631.1 du code de l'éducation).

La poursuite d'études dans d'autres parcours de L2 ou de LAS2 est possible sur demande de l'étudiant après étude de son dossier et en fonction des capacités d'accueil. Les demandes d'admission en L2 ou en LAS2 sont effectuées en ligne via la plateforme E-candidat, selon le calendrier et les modalités arrêtés par l'Université.

12. FORMATION PRATIQUE- STAGE D'INITIATION AUX SOINS

Ce stage est à destination des étudiants intégrant la deuxième année de médecine à Saint-Etienne. Ce stage de maximum un mois est à réaliser en juillet pour les étudiants admis à l'issue des épreuves du premier groupe ou en août pour les étudiants admis à l'issue du second groupe d'épreuves. Les dérogations à cette différence de planning entre les étudiants admis au 1er ou au 2ème groupe d'épreuves seront exceptionnelles et devront faire l'objet d'une demande clairement justifiée auprès de l'administration. Les modalités des choix de stage vous seront communiqués au cours de l'année.

Pour les étudiants intégrant les filières de maïeutique, d'odontologie et de pharmacie, il faut se référer aux règlements de l'Université Claude Bernard Lyon 1 pour connaître les modalités d'un éventuel stage après la première année. Pour les étudiants intégrant la filière de Kinésithérapie, il faut se référer aux règlements de l'Institut de Formation en Masso Kinésithérapie de Saint-Michel (IFMK) pour connaître le programme de ces études.

13. VIE QUOTIDIENNE

Bibliothèque universitaire

Responsable : Mme Florence Favier

Contact : Tél. 04 77 42 14 19, E-mail : bu.sante@univ-st-etienne.fr

L'ensemble des renseignements nécessaires (plan, services, horaires) est disponible sur le site de la faculté <https://scd.univ-st-etienne.fr/fr/tout-savoir-sur-mes-bu/bu-sante.html>

Cellule de Soutien de la Faculté de Médecine

La Faculté de médecine a créé une cellule de soutien à votre attention. L'objectif est de vous permettre de parler des difficultés que vous rencontrez en toute confidentialité.

Pour faciliter votre démarche, une adresse électronique dédiée a été créée pour contacter les membres de cette cellule : medecine-cellulesoutien@univ-st-etienne.fr

Cette cellule est composée des Prs Catherine Massoubre, Marie Hélène Lafage Proust, et des Drs Christian Boissier et Jean Philippe Klein. Soyez assurés, que le seul but est de vous écouter, vous soutenir et de vous accompagner, il n'y a aucun risque de sanction sur vos études ou de diffusion des échanges réalisés lors de ces rendez-vous.

<https://www.univ-st-etienne.fr/fr/faculte-de-medecine/aides-aux-etudiants/cellule-de-soutien.html>

Toutes les aides UJM et CROUS

Vous trouverez sur les liens suivants toutes les aides mises en œuvre pour les étudiant.e.s par l'UJM et ses partenaires <https://www.univ-st-etienne.fr/fr/faculte-de-medecine/aides-aux-etudiants/aides-ujm-et-partenaires.html>

Types d'aides :

- Sociales et financières
- Numérique

- Médico-psychologique
- Violences
- Distanciés mais pas isolés

Médecine Préventive Universitaire (MPU)

<https://www.univ-st-etienne.fr/fr/mpu.html>

Localisation : Maison de l'Université de la faculté Jean Monnet, 10, rue Tréfilerie, Saint-Etienne, 1er étage

Contact secrétariat : Tel. 04 69 66 11 00

Accueil des étudiants tous les jours de de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 sauf Vendredis de 8h00 à 12h00

Le Service de Médecine Préventive Universitaire est composé d'une équipe médicale, paramédicale et sociale avec des médecins, une infirmière, une assistante sociale, une psychologue, une diététicienne. La directrice est le Dr Brigitte POIZAT.

Les missions de la Médecine Préventive Universitaire :

- Informer, de prévenir et d'orienter sur tout ce qui concerne la santé ;
- Proposer des consultations de prévention médicales et infirmières, des vaccinations
- Délivrer des certificats médicaux (pratique de sport en compétition, autres) ;
- Etablir un suivi et une orientation spécifique par des consultations psychologiques et de nutrition
- Accueillir les étudiants en situation de Handicap et proposer les aménagements spécifiques adaptés aux études
- Proposer un accompagnement social aux étudiants en situation de handicap et aux étudiants souffrant de troubles de la santé par la présence d'un service social.

Attention, la MPU n'est pas un centre de soins et vous devez déclarer un médecin traitant pour les soins de santé courants.

Points importants pour les étudiants PASS-LAS : vérification et mise à jour des vaccinations obligatoires en vue des futurs stages (bien penser à anticiper : la vaccination contre l'hépatite B et contre la COVID-19 qui sont obligatoires pour le stage infirmier et qui demandent plusieurs injections à distance).

Associations étudiantes

D'un côté l'Association Tutorat Santé Stéphanois (AT2S) qui vous accompagnera toute l'année avec la prise en note des cours, l'organisation de colles et de permanences et des actions pour votre bien être. Plus d'informations sont disponible sur leur site et dans la partie tutorat. <https://asso.alternaweb.org/at2s/>

De l'autre l'Association des Etudiants en Médecine de Saint-Etienne (ADEMS) qui vous imprimera les ronéos à prix réduit pour l'année et qui organisera des événements dans la faculté tout au long de l'année. Toutes les informations sont disponibles sur leur site. <https://www.assoadems.org/etude/pass-las/>

Restauration

Vous restaurer au plus près de votre lieu d'études ? Faire un repas complet ? Manger sur le pouce ? La restauration universitaire est gérée par le CROUS de Lyon, qui propose 2 restaurants et 5 cafétérias à Saint-Etienne et 1 cafétéria à Roanne. Payez vos repas avec votre carte Izly, un QR code ou un smartphone.

Sur le campus innovations santé, vous trouverez Cafétéria Médecine au sein de la faculté de médecine. Heures d'ouverture : lundi à vendredi 7h30 - 14h30.

Il y a également une possibilité d'aller se restaurer au self du CHU. Cependant, pour accéder aux locaux du CHU dont le self, les étudiants doivent être vaccinés contre la COVID-19 (loi 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire). De plus cet accès est sous réserve des conditions sanitaires et des possibilités d'accueil du CHU (possibilité de restrictions d'horaire).

Tous les renseignements sur les modalités et les autres lieux de restaurations sont disponibles via le lien suivant : <https://www.univ-st-etienne.fr/fr/vie-etudiante/restauration.html>

ANNEXE 1 :

Règlement des examens

Médecine cycle 1 et 2 - DSTS

Au vu des articles 17, 18 et 19 du Règlement Intérieur de l'Université Jean Monnet adopté par le Conseil d'Administration le 17 juin 1991 et modifié le 3 juillet 2017.

Au vu de l'article 5.4 du Règlement Général de Etudes de l'Université Jean Monnet adopté par la CFVU du 18 juin 2021.

Toute personne doit se conformer aux consignes d'organisation et de déroulement d'examen ou de concours telles qu'elles sont prévues par les textes en vigueur.

L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente plus de 15 minutes après le début de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition ne sera accordé au candidat retardataire. Mention du retard sera portée sur le procès-verbal de l'examen. **En cas de situation entraînant des perturbations pouvant empêcher les étudiants d'arriver à temps, des mesures exceptionnelles seront prises tout en préservant l'égalité de chances de tous les étudiants concernés par l'épreuve.**

Lorsqu'une épreuve dure plus d'une heure, les candidats présents à l'ouverture des sujets ne sont pas autorisés à quitter la salle d'examen avant la fin de la première heure une fois les sujets distribués, même s'ils rendent une copie blanche.

Les candidats autorisés à quitter provisoirement la salle doivent le faire un par un et doivent être accompagnés par un surveillant.

La présence de tout document ou de matériels (même ceux n'ayant aucun lien avec l'épreuve) sur les tables d'examen ou à proximité immédiate est interdite, à l'exception de ceux expressément autorisés auquel cas les documents ou les outils autorisés et les modalités d'utilisation seront explicitées sur le sujet.

Les sacs devront être déposés à l'entrée de la salle d'examen. Les étudiants ne devront avoir avec eux que le matériel strictement nécessaire pour l'épreuve. Les bouteilles d'eau sans étiquette sont autorisées.

Les téléphones portables et tout objet connecté, sont proscrits pendant les examens et doivent être éteints et déposés dans le sac de l'étudiant ou sur une table près des surveillants, sauf mention expresse du contraire auquel cas les outils autorisés et les modalités d'utilisation seront explicitées sur le sujet. Afin de ne pas gêner les autres étudiants pendant l'examen, **tout téléphone qui vibre ou sonne sera sorti de la salle d'examen.**

En vue de prévenir toute fraude ou tentative de fraude, **le port de tenues ou de signes quelconques :**

- **Ne doivent pas rendre impossible ou difficile l'identification de la personne ou être susceptible de d'engendrer un doute sur son identification.**
- **Ne doit pas aller à l'encontre des règles et nécessités liées aux normes de sécurité et à l'organisation et au déroulement des examens et concours.**

Les couvre-chef ne sont donc pas autorisés. Le port du voile est autorisé mais les oreilles doivent être dégagées.

Toute forme de **communication entre l'étudiant et l'extérieur de la salle d'examen ou entre les étudiants dans la salle d'examen est interdite,** sauf mention expresse du contraire.

Le non-respect de ces consignes entraînera la rédaction d'un procès-verbal de fraude, une éventuelle saisie des objets incriminants et un passage en section disciplinaire.

Section disciplinaire :

Peut faire l'objet d'une procédure disciplinaire prévue aux articles R.712-9 à R.712-46 du code de l'éducation, tout usager soupçonné d'être l'auteur ou le complice d'une fraude ou d'une tentative de fraude commise à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours, ou d'un fait de nature à porter atteinte à l'ordre ou au bon fonctionnement de l'Université.

La section disciplinaire peut prendre des sanctions allant jusqu'à l'exclusion et l'impossibilité de passer des diplômes pendant plusieurs années.